

En difficulté financière à cause du Covid ? Le CPAS peut vous aider

Vous avez été impacté par la crise du Covid-19 ? Vous n'arrivez plus à faire face aux dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise sanitaire ?

En fonction des moyens issus du Gouvernement fédéral jusqu'au 31 décembre 2021, le CPAS de Tournai peut vous octroyer, à titre exceptionnel et temporaire, des aides matérielles, sociales, médicales, médicosociales ou psychologiques.

Qui peut bénéficier de cette intervention ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise de la Covid-19 peuvent en bénéficier. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

Par exemple : les travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou qui doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel, avec une attention particulière pour les familles monoparentales, les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap, etc.

Quelles aides peuvent vous être accordées ?

- Une aide au logement, y compris les charges mais à l'exclusion de la garantie locative.
- Une aide en matière de dépenses énergétiques, en ce compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire.
- Une aide psychosociale : prise en charge des coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.
- Une aide en matière de santé : prise en charge des frais médicaux (médicaments, factures d'hôpitaux, achats de masques, gel et gants).
- Une aide à l'accessibilité numérique, en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.
- Une aide financière : pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources ou via intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...

Attention : ces différentes aides ne s'adressent pas aux personnes qui n'ont pas ou plus de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Contactez le CPAS pour prendre rendez-vous pour un entretien via le call center Covid-19 au 069 88 44 45.